



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE



Annexe 6.B Périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement

Document approuvé
O

N° 435/11/29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 16 novembre 2011 DATE D’AFFICHAGE 16 novembre 2011 Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11	L’an deux mil onze le 22 novembre à 20 heures 30 Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Claude Merou Etaient présents : Jean-Claude Rossi, Christiane Bréard, Gérard Moulon, Michel Fort, Myriam Vernier, Christian Lecocq, Patrick Leduc, Alain Libault et Martial Quinton, Absents : Jean Poiré qui a donné pouvoir à Claude Merou, Laurence Ribereau-Gayon, Pierre Sarazi et Laurent Bach Formant la majorité des membres en exercice. Patrick Leduc a été élu secrétaire.
---	--

Objet : Institution de la Taxe d’Aménagement

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité,

D’instituer sur l’ensemble du territoire communal, la taxe d’aménagement au taux de 5%

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Sauveur-sur-Ecole
 Le 25 novembre 2011
 Le Maire,



(Signature)
 Claude Merou.